Image not found or type unknown

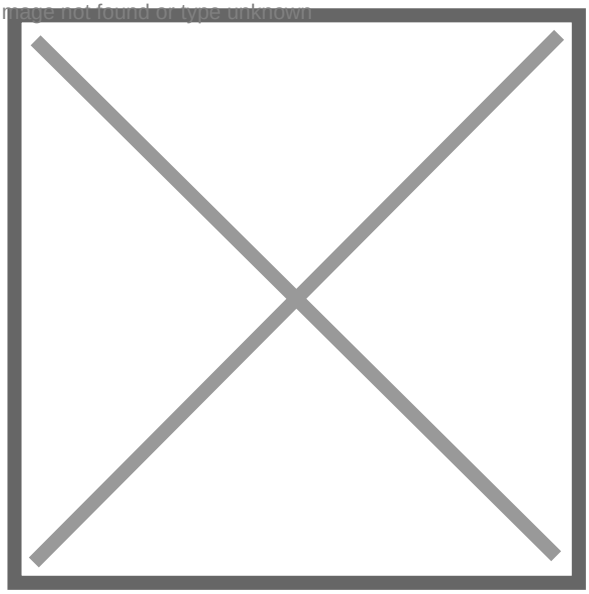

Divorse mariage tunisien retrancrit en france

Par **warris**, le **22/09/2015** à **13:24**

bonjour,

je me suis marier en 2007 avec ma femme qui vivait en France en Tunisie. Notre mariage a été retranscrit en France (Nantes) en 2009.

notre couple c'est dégradé suite a des problèmes familiaux, nous n'avons pas d'enfant et aucun achat en commun (mon appartement a été acheté avant notre rencontre).

que doit je faire et surtout que ce que je risque si le divorce n'est pas a l'amiable en consentement mutuel.

PS: elle n'a jamais eu de revenu et c moi qui ai a ma charge tous les crédit i comprit les sien.

merci pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés